

Charte tenue vestimentaire

A l'intérieur des locaux, toute la tête est visible (nous renonçons aux écouteurs, aux lunettes de soleil et au couvre chef).

Maquillages, tatouages (provisoires) et piercings (provisoires) doivent être discrets.

Les vêtements doivent être dépourvus de motifs racistes ou sexistes, tout comme des images glorifiant l'alcool, la drogue ou la violence.

Pas de jeans troué au dessus du genou.

Pas de chaussures non attachées au talon.

La peau reste invisible, les sous-vêtements, le nombril, le soutien-gorge, la culotte et le caleçon restent cachés. Pas de décolletée plongeants. Pas de maillot transparent ni de débardeurs ouverts larges sous les bras.

Le pantalon et le short couvrent au moins jusqu'ici (mi-cuisse).

Jupes et robes doivent couvrir au moins jusqu'au dessus du genou.

Charte Vestimentaire 2018-2019
Collège Gaston RAMON
Dampierre sur Salon

